



## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE LA CAISSE DES ECOLES**

### **Séance du 30 MARS 2024**

**Président** : Mme Corinne ROSTAN, Maire

**Présents** : Mmes CERTIN Sylvie, LARRIEU Sarah, LÉVÊQUE Stéphanie.

**Pouvoir** : /

**Secrétaire de séance** : Mme CERTIN Sylvie

#### **ORDRE DU JOUR** :

- ❖ Approbation du compte-rendu du 03 04 2023
- ❖ Approbation du Compte De Gestion 2023
- ❖ Pour rappel: Budget en sommeil, dissolution du budget caisse des écoles lors de l'exercice 2026
  
- ❖ Décisions diverses
- ❖ Informations diverses

#### **Approbation du procès-verbal du 03 avril 2023.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à leur signature.

Madame Corinne ROSTAN informe les membres de la caisse des écoles de la démission de Madame Stéphanie LEBIEZ le 11 janvier 2024.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA CAISSE DES ECOLES :**

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu l'absence de vote du budget primitif 2023,

Vu le compte de gestion du budget de la caisse des écoles dressé par M. le Trésorier Principal,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2023 par M. le Trésorier Principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Considérant qu'aucun mouvement n'a été constaté sur le compte de gestion,

Considérant que pour la deuxième année consécutive le budget primitif ne sera pas voté,

**Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité des membres présents :**

1 – **arrête** ledit compte de gestion de la caisse des écoles du comptaible pour l'exercice 2023

2 – **autorise** Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8h35.

MITTAINVILLE, le 30 mars 2024.

La secrétaire de séance,  
Sylvie CERTIN

La Présidente,  
Corinne ROSTAN.

